

Département de l'HÉRAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE LA COMMUNE DE MUDAISON

Séance du 15 septembre 2015

Délibération N° 2015/024

Objet : CONSTRUCTION DE PROTECTIONS ACOUSTIQUES
COMPLEMENTAIRES SUR LA L.G.V. C.N.M. AU DROIT DE MUDAISON -
RAPPORT DU MAIRE

Nombre de membres en exercice : 23
 Nombre de membres présents : 18
 Nombre de suffrages exprimés : 22 (dont 4 pouvoirs)

L'an deux mille quinze et le quinze du mois de septembre à 18h30, le conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel ROUX, Maire

Présents : MM Michel ROUX, Evelyne LAROIX, Christine MARTIN, Serge LAURENT, Claude DUCHESNE, Jean-Marie MARTIN, Mirel FOURNOL, Marie GUILLERMO, Vanessa ADELL, Anthony BOULAZ, Olivier BERTHEZENE, Christella PORTES, Françoise SOUSTELLE, Pierre SOLIGNAC, Jean-François DURAND, Annie PRUDHOMME, Sabine JEANJEAN, Laurent HATIER

Absents excusés : Mme Dominique PELLIER,

M. Christian ROBERT qui donne procuration à Mme Claude DUCHESNE
 M. Jacques BERTHEZENE qui donne procuration à M. Olivier BERTHEZENE
 M. Jean-Claude ALBERT qui donne procuration à M. Laurent HATIER
 M. José PEREZ qui donne pouvoir à Mme Sabine JEANJEAN

Secrétaire de séance : Mme MARTIN Christine

Le Maire fait un rappel au Conseil Municipal des différentes réunions qui se sont tenues en Mairie et à la Préfecture de l'Hérault au sujet de la LGV CNM et notamment des nuisances sonores.

Il explique à l'assemblée, que pour finaliser le projet de construction de protections acoustiques complémentaires, la dernière réunion s'est tenue en Préfecture le mercredi 09 septembre 2015, à laquelle étaient présents Monsieur JACOB, Secrétaire Général de Préfecture, Monsieur GHORDANNO, (SNCF RESEAUX), Monsieur F.X. DEMALHERBE (Bouygues Construction), Monsieur LOISEAU Thierry (Oc'Via), Monsieur BURTE Patrick (DREAL), Monsieur URBANO Alex (SGAR 34). Il a été convenu de construire des murs anti-bruits complémentaires sur une longueur de 700 mètres (sept cents mètres) ainsi que de procéder la préparation de fondations sur une longueur 200 mètres (deux cents mètres) au droit de Mudson selon le plan joint.

Ces travaux permettront une baisse significative des nuisances sonores engendrées par la construction de la LGV CNM pour les Mudsonnais.

Le montant de ces ouvrages s'élève à la somme de 1 000 000 € (un million d'euros) toutes taxes comprises.

Le plan de financement arrêté est le suivant :

-	ETAT	520 000 €
-	SNCF RESEAUX	150 000 €
-	CONSEIL REGIONAL	70 000 €
-	CONSEIL DEPARTEMENTAL	100 000 €
-	AGGLOMERATION DU PAYS DE L'OR	65 000 €
-	COMMUNE	95 000 €
	TOTAL :	1 000 000 €

La Commune cédera immédiatement la maîtrise d'ouvrage à SNCF RESEAUX ainsi que toutes les charges à venir, notamment celles relatives à son entretien, sécurité et responsabilités.

Une convention établie par la Commune de Mudson sera signée par l'ensemble des partenaires, elle définira l'implication et les responsabilités de chaque partie prenante.

Où l'expose de Monsieur le Maire.

Après avoir délibéré,

PAR 19 VOIX POUR
01 VOIX CONTRE (Mme SOUSTELLE Françoise)
02 ABSTENTION (M HATIER et son pouvoir)

Le Conseil Municipal approuve la proposition du Maire.

Autorise le Maire à solliciter les fonds nécessaires auprès de l'Etat, du Conseil Régional du Languedoc Roussillon, du Conseil Départemental de l'Hérault, de SNCF RESEAUX, de la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or,

Dit que la dépense sera inscrite au budget de la Commune.

Autorise le Maire à signer la convention et tous documents se rapportant à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,

Michel ROUX

